

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1859

10 septembre 2010

### SOMMAIRE

Alpiq Western Europe S.à r.l. ....	89201	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR .....	89192
Alternative Leaders S.A. ....	89200	Lignum International .....	89191
Aral Services Luxembourg S.à r.l. ....	89204	Lux-Pension Advisory S.A. Holding .....	89222
A.R.H. Limited S.A. ....	89204	Mathis Prost Grevenmacher S.A. ....	89230
Artemis Hermes S.à r.l. ....	89205	Medico International S.A. ....	89229
Azelis Holding S.A. ....	89205	Metzler J-M Oswald S.à r.l. ....	89230
Azelis S.A. ....	89211	MGP Dean S.à r.l. ....	89230
Baumann & Partners S.A. ....	89210	MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l. ....	89231
Bellbird S.A. ....	89211	MGP Europe (Lux) S.à r.l. ....	89230
Berewtec S.A. ....	89212	MGP Europe (Lux) S.à r.l. ....	89231
Blue Sage S.A. ....	89212	MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l. ...	89232
Cerardenne S.A. ....	89217	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l. ....	89231
co - labor .....	89188	MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l. ....	89232
cominvest Eastern Stars Invest 6/2012 ...	89186	MGP Malthazar S.à r.l. ....	89232
Compagnie Financière du Bâtiment .....	89197	Mousseluxe S.à r.l. ....	89216
Creabilis S.A. ....	89206	Moussepage S.à r.l. ....	89229
"Croce Del Sud S.A." .....	89201	Naiades Capital .....	89231
Danaher European Finance S.A. ....	89204	Onsen S.A. ....	89232
Espace Informatique S.A. ....	89212	pact s.à r.l. ....	89201
Eurofins Support Services LUX .....	89193	Parkridge France Retail Mall S.à r.l. ....	89186
FGI Participations S.A., SPF .....	89194	Plastique Holding S.à r.l. ....	89198
Groupe Adeo & Cie Valadeo .....	89213	Plastique S.A. ....	89211
Herrero International Sarl .....	89216	Plus Fund II .....	89186
Immopam S.à r.l. ....	89215	Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A. ....	89229
Ivernest S.A. ....	89217	Talkster S.à r.l. ....	89223
Jack (Cologne 21) S. à r.l. ....	89221	TOH Licences S.A., SPF .....	89198
Jack (Pencoed) S.à r.l. ....	89222	Travelport (Luxembourg) S.à r.l. ....	89198
Jack (Pencoed) S.à r.l. ....	89223	Travelport (Luxembourg) S.à r.l. ....	89197
Jaune Services S.A. ....	89223	WATAMAR & Cie S.A. ....	89199
JFDA S.A. ....	89212	Windows .....	89196
K&B International Project Management S.A. ....	89217	Yellowsub S.à r.l. ....	89201

### Plus Fund II, Fonds Commun de Placement.

Following the redemption of all units of Plus Fund II (the "Fund"), the Fund has ceased to exist with effect from 12 June 2009.

The documents of the Fund will be retained for a period of five years at the offices of CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

No residue has been deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

CACEIS Bank Luxembourg.

Référence de publication: 2010121734/755/10.

### cominvest Eastern Stars Invest 6/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat mit Zustimmung der State Street Bank Luxembourg S.A. (die "Depotbank") den Beschluss gefasst, den Fonds cominvest Eastern Stars Invest 6/2012 (der "Fonds") mit Ablauf des 20. Oktober 2010 (der "Stichtag") aufzulösen, da sich aufgrund des geringen Fondsvolumens ein effizientes Fondsmanagement zunehmend schwieriger gestaltet.

Senningerberg, 10. September 2010 / Luxembourg, 10 September 2010

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2010121740/755/10.

### Parkridge France Retail Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.313.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Parkridge Western European Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127305,

hereby represented by Maître Christelle FRANK, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document that:

1. The appearing party is the sole member of Parkridge France Retail Mall S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (the "Company"), on April 19, 2007, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1231, on 21 June, 2007, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 127313.

2. The corporate capital of the Company is currently set at sixty two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) divided into one hundred and twenty five thousand (125,000) ordinary units and five hundred thousand (500,000) preference units of ten Cents (EUR 0.10.-) each, all fully paid up.

3. The appearing party, in its capacity of sole member of the Company, has resolved to proceed with the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

4. The sole member of the Company, in its capacity of liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as at June 30, 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

5. The Company's activities have ceased.

6. The sole member of the Company is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle any and all liabilities of the terminated Company.

7. Following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed.

8. The managers of the Company are hereby granted full discharge with respect to their duties.

9. There shall be proceeded with the cancellation of all issued units of the Company.

10. The corporate books, records and other data carriers of the Company shall be lodged for a minimum period of five years at the Company's former registered office.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Parkridge Western European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127305,

ici représentée par Maître Christelle FRANK, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. La partie comparante est l'associée unique de Parkridge France Retail Mall S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg (la "Société"), le 19 avril 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 21 juin 2007, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127313.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500.-) représenté par cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires et cinq cent mille (500.000) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de dix Cents (EUR 0,10.-) chacune, entièrement libérées.

3. La partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

4. L'associé unique de la Société, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

5. Les activités de la Société ont cessé.

6. L'associé unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute.

7. Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée.

8. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour toutes leurs obligations.

9. Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises.

10. Les livres comptables et tous autres documents de la société seront conservés pendant une durée minimum de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

#### *Dépenses*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, en sa capacité mentionnée ci-dessus, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FRANK, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 juillet 2010 Relation: GRE 2010/2331. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G.SCHLINK

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093411/98.

(100104478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

---

### **co - labor, Société Coopérative.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.733.

Il résulte des procès-verbaux établis lors de l'assemblée générale extraordinaire des membres de Co-labor société coopérative, tenue le 18 juin 2010 que la révision des statuts proposée par le Conseil d'administration de la société coopérative a été approuvée dans son entièreté et que les nouveaux statuts coordonnés de la société seront somme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il a été constitué une société sous forme d'une société coopérative ayant la dénomination de Co-labor.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, 105, route d'Arlon.

**Art. 3.** Co-labor a pour objet l'étude, l'organisation et la promotion de toute activité de travail, de formation et de commerce ayant pour but particulier de permettre l'intégration sociale dans la vie active à des demandeurs d'emploi nécessitant, le cas échéant, une guidance socio-éducative et un apprentissage particuliers.

Co-labor respectera au mieux dans l'ensemble de ses actes les principes liés au développement d'une société écologiquement et socialement durable.

**Art. 4.** Co-labor est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre 2. Le capital social**

**Art. 5.** Le capital social est formé par la somme des parts sociales souscrites et libérées par les membres coopérateurs (dont la liste est annexée aux présents statuts et en fait partie intégrante) et par toutes les nouvelles parts souscrites par la suite.

La valeur nominale d'une part sociale est fixée à Euro 12.40.

Le capital social est illimité. Son minimum est fixé à Euro 5.000.

Le capital social initial est constitué de parts sociales libérées à 100% au prix de Euro 12.40 par part et émises sous l'ancienne association agricole Co-labor.

En dehors des parts sociales représentant le capital, il ne pourra être créé aucune autre espèce de titre.

**Art. 6.** Les parts sociales sont nominatives, elles sont incessibles et intransmissibles à des tiers non membres.

La cession et la transmission de parts entre membres coopérateurs exige l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de Co-labor.

**Art. 7.** Un membre coopérateur ne peut détenir plus de 20% du capital social.

Les membres coopérateurs doivent se libérer immédiatement du montant de leur souscription.

**Art. 8.** Les membres coopérateurs ne sont tenus que jusqu'à concurrence du montant de leur souscription et il n'y a entre eux ni solidarité ni indivisibilité.

#### **Titre 3. Les membres coopérateurs**

**Art. 9.** Seules les personnes physiques ou morales agréées par le Conseil d'Administration peuvent devenir membre coopérateur et acquérir une ou plusieurs parts sociales conformément à l'article 7.

En cas de refus d'admission, le Conseil d'Administration doit communiquer sa décision sans délai à la personne intéressée par lettre recommandée. Le candidat acquéreur dispose d'un délai d'un (1) mois pour faire appel auprès du Conseil d'Administration. La prochaine Assemblée Générale décidera de l'admission à la majorité simple.

**Art. 10.** La qualité de membre coopérateur et le nombre de parts sociales qu'un membre coopérateur détient, se constatent par l'apposition de sa signature sur le registre que Co-Labor tient à son siège. Le registre des membres sera mis à jour au moins une fois par semestre.

**Art. 11.** Les membres coopérateurs peuvent se retirer de la société par simple lettre adressée au Conseil d'Administration.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale peut, sur proposition du Conseil d'Administration et à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale, prononcer l'exclusion d'un membre qui n'a pas respecté les dispositions statutaires ou l'objet social de la société.

**Art. 13.** Le membre coopérateur démissionnaire ou exclu ne peut pas provoquer la liquidation de la société, ni demander l'apposition de scellés, ni requérir inventaire.

Le membre coopérateur démissionnaire ou exclu n'a droit qu'à la valeur nominale de ses parts sociales. S'il résulte de la situation du bilan de l'exercice au cours duquel la démission a été donnée ou l'exclusion prononcée, que la valeur des parts est inférieure à leur montant nominal, les droits du membre coopérateur sortant sont diminués d'autant.

Co-Labor dispose de six mois à partir de la démission ou de l'exclusion pour rembourser la valeur ainsi déterminée des parts sociales souscrites par le membre coopérateur sortant.

En cas de décès, de faillite, de déconfiture ou d'interdiction d'un membre coopérateur, celui-ci est assimilé à un membre coopérateur démissionnaire. Ce membre coopérateur, ses héritiers, créanciers ou représentants légaux recouvrent sa part suivant la règle énoncée ci-dessus.

#### **Titre 4. Le Conseil d'Administration**

**Art. 14.** Co-labor est administré par un Conseil d'Administration de 5 membres au moins.

Le Conseil d'Administration ne peut comprendre plus de 50% de membres qui sont en même temps salariés de Co-labor et/ou de Co-Labor2 asbl.

Les modalités suivantes déterminent la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration:

1. Les candidatures écrites doivent être déposées au secrétariat de Co-Labor au plus tard trois jours ouvrables avant l'Assemblée Générale.

2. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale au suffrage secret. Chaque membre coopérateur présent ou représenté à l'Assemblée Générale dispose d'autant de voix qu'il y a de candidatures, avec un maximum de 11 voix en total. Il ne peut attribuer qu'une voix par candidat.

3. Si le nombre de candidatures est supérieur à 11, les 11 candidats ayant obtenu le plus de voix, forment le Conseil d'Administration.

4. Le Conseil d'Administration pourra coopter un ou plusieurs autres candidats non élus par vote à majorité qualifiée des deux tiers. Il ne pourra coopter que des personnes ayant présenté leur candidature à l'Assemblée Générale. Les membres cooptés sont membres à part entière du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne comptera pas plus de 11 membres.

5. Les membres du Conseil d'Administration sont en tout temps révocables par l'Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour deux ans et sont rééligibles. Un membre coopérateur qui a été coopté par le Conseil d'Administration est élu jusqu'à la prochaine décharge du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, sauf démission ou révocation.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration répartit parmi ses membres les charges de président, vice-président et secrétaire.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation et sous la présidence de son président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président ou d'un administrateur désigné par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou chaque fois qu'un administrateur le demande. Les réunions se tiennent au siège de la société.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

Le Conseil d'Administration se donnera un règlement qui fixera de manière précise les modes de convocation et de décision.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent Co-Labor. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale.

Il peut autoriser les retraits de versements, recevoir toutes sommes et valeurs, acquérir, aliéner, échanger, prendre et donner à bail tous biens meubles, prendre à bail tous biens immeubles, acquérir, affermer, exploiter ou céder toutes concessions, acquérir, exploiter ou céder toutes marques de fabrique, tous brevets et licences de brevets, contracter tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou autrement, y consentir ou accepter tous gages et nantissements.

Toutefois, pour acquérir, aliéner, hypothéquer ou donner à bail un bien immeuble, le Conseil d'Administration doit solliciter un mandat spécial auprès de l'Assemblée Générale.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs de manière temporaire à un ou plusieurs de ses membres ou à toute autre personne, membre coopérateur. Le Conseil d'Administration sanctionnera la formation d'un Comité de Direction qui sera coordonné par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil d'Administration nomme et révoque un ou plusieurs gérants ou gérant(s) adjoint(s), qu'ils soient membres coopérateurs ou non. Le(s) gérant(s) et/ou le(s) gérant(s) adjoint(s) ne peuvent pas être élus membres du Conseil d'Administration. Ils ont toutefois le droit d'assister à ses réunions et ils sont tenus à fournir au Conseil d'Administration des rapports réguliers sur le fonctionnement et la situation financière et sociale de Co-Labor.

Le(s) gérant(s) et/ou le(s) gérant(s) adjoint(s) sont chargés de la gestion journalière de Co-labor, et, en tant que mandataires de Co-Labor, ils doivent rendre compte de leur gestion. Le(s) gérant(s) adjoint(s) assistent le(s) gérant(s) dans leur tâche et les remplace en cas d'empêchement.

Le Conseil d'Administration est responsable de la direction générale et du contrôle des affaires, y compris de l'embauche et du licenciement du personnel administratif et technique.

**Art. 18.** Co-Labor n'est engagée et les actes accomplis en son nom ne sont valables que moyennant la signature du président du Conseil d'Administration ou d'un ou plusieurs délégués désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration représente la société judiciairement et extra-judiciairement.

Les membres du Conseil d'Administration ne contractent aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements de la société.

### Titre 5. L'Assemblée Générale

**Art. 19.** L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des membres coopérateurs. Nul ne peut s'y faire représenter que par un membre coopérateur. Nul ne peut représenter plus d'un membre coopérateur absent. La représentation se fait par procuration écrite.

**Art. 20.** Chaque année, le Conseil d'Administration réunit l'Assemblée Générale ordinaire dans le courant du premier semestre.

En outre, toutes les fois que le Conseil d'Administration, les commissaires ou un cinquième des membres coopérateurs le demandent, l'Assemblée Générale se réunit extraordinairement.

**Art. 21.** Les Assemblées Générales sont convoquées au moins huit jours à l'avance par simple lettre missive et publication dans un hebdomadaire de Luxembourg.

**Art. 22.** Les Assemblées Générales sont présidées par le président du Conseil d'Administration ou par son délégué.

Un des commissaires prévu à l'article 28 remplit les fonctions de scrutateur. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire.

**Art. 23.** L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration et doit être communiqué aux membres coopérateurs avec la convocation à l'Assemblée Générale. Il n'y est porté que les propositions émanant du Conseil d'Administration ou des commissaires et celles qui auraient été communiquées à l'Assemblée Générale avec la signature d'un dixième des membres coopérateurs.

**Art. 24.** Les pouvoirs de l'Assemblée Générale se déterminent et ses résolutions sont prises suivant les règles indiquées pour les sociétés anonymes par l'art.67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi"), à l'exception du paragraphe 4 dudit art.67.

De même les modifications des statuts se font suivant les règles applicables aux sociétés anonymes dans l'art.67-1 de la Loi. Toutefois les quorums et les majorités nécessaires sont exprimés par rapport au nombre de membres coopérateurs et non pas par rapport au capital.

**Art. 25.** Dans les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, les membres coopérateurs ont un droit de vote égal, c'est-à-dire que chaque coopérateur a une voix, indépendamment du nombre de parts sociales inscrites à son nom. En cas de représentation d'un autre membre coopérateur, il aura deux voix.

**Art. 26.** Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau.

### Titre 6. La surveillance

**Art. 27.** L'organisation et la gestion de Co-Labor sont contrôlées une fois par année par un réviseur d'entreprise compétent, étranger à la société, nommé par le gouvernement sur proposition de Co-Labor.

**Art. 28.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins et trois commissaires au plus, membres coopérateurs ou non, nommé(s) et révoqué(s) par l'Assemblée Générale des membres coopérateurs. Il(s) est/sont nommés pour deux ans, sauf démission ou révocation et il(s) est/sont rééligible(s).

**Art. 29.** Le(s) commissaire(s) ont conjointement ou séparément, un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de Co-Labor. Ils peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux

et généralement de toutes les écritures de Co-Labor. Ils peuvent se faire assister par un expert en vue de procéder à la vérification des livres et comptes.

**Art. 30.** Le(s) commissaire(s) ne contractent aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements de Co-Labor.

### **Titre 7. Comptes annuels, Rapports d'activité**

**Art. 31.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 32.** Chaque année, le Conseil d'Administration doit présenter à l'Assemblée Générale un rapport écrit sur la gestion, la situation sociale et les perspectives de Co-labor.

Chaque semestre il sera dressé par les soins du Conseil d'Administration un état sommaire de la situation active et passive de la société.

Chaque année, au 31 décembre, le Conseil d'Administration dresse un inventaire et établit le bilan et le compte de profits et pertes dans la forme et suivant les règles prescrites par la quatrième directive européenne du 25 juillet 1978 et conformément aux articles 204 et 256-3 de la Loi.

**Art. 33.** Le résultat de l'exercice tel qu'il résulte du compte de profits et pertes est affecté de la manière suivante:

a) en cas de bénéfice de l'exercice:

- 5% sont versés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social

- le reste est versé à la réserve statutaire indisponible, destinée à assurer la stabilité financière de Co-labor ainsi qu'à renforcer et à développer son activité de travail social.

b) en cas de perte de l'exercice:

- elle sera compensée par la réserve statutaire tant que celle-ci est supérieure à la moitié du capital social

- si cette limite inférieure est atteinte, la perte se partage entre les membres coopérateurs au prorata de leur mise, par diminution de la valeur des parts sociales, c'est-à-dire du capital social

- les éventuels bénéfices ultérieurs seront prioritairement affectés à la reconstitution du capital social

### **Titre 8. Dissolution, Liquidation**

**Art. 34.** En cas de perte de la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire des membres coopérateurs à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer Co-labor ou de prononcer sa dissolution.

**Art. 35.** En cas de dissolution, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle fixe les pouvoirs.

Cette nomination a pour effet de mettre fin aux fonctions des administrateurs et commissaires. Après le règlement intégral du passif, le produit net de la liquidation est d'abord employé à rembourser le capital nominal des parts sociales; le solde est affecté à une entreprise ou initiative œuvrant dans le domaine du travail social.

**Art. 36.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les membres coopérateurs se réfèrent aux art. 113 et suivant de la Loi.

Signatures.

Référence de publication: 2010093577/184.

(100103679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

### **Lignum International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.966.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1/ Acceptation de la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Kai Hennen, avec adresse professionnelle au 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Kathryn Bergkoetter, avec adresse professionnelle au 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Noel McCormack, avec adresse professionnelle au 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2/ Nomination des administrateurs suivants:

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3/ Transfert du siège social de la société du 58, Rue Charles Martel, L-2134  
Luxembourg au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095613/22.

(100106802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

**LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—  
EXTRAIT

Référence est faite à l'extrait enregistré et déposé le 27 avril 2010 (n° de dépôt L100057830.05) au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le corps de cet extrait concernant la décision des gérants de la Société en date du 23 avril 2010. En effet, il résulte de cette décision que 1 784 parts sociales ordinaires de classe A ont été rachetées par la Société puis annulées.

Dès lors, au 23 avril 2010, les 4 704 696 parts sociales de la Société étaient détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	458 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	907 classe B
Serico Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 987	61 002 classe C
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	4 917 classe D
Poseidon Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 034	409 classe E
Linco Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 695	142 classe G
William Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 769	5 313 classe H
Le Provençal Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 893	337 classe I, 75 classe X
Sierra Bianca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
Angel City Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 771	81 classe K
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	1 895 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	537 classe M
Gracechurch Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 354	172 classe N
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 568 561 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	2 730 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	3 972 classe Q
Zoliborz Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 212	42 671 classe R
Adam Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 148	94 classe S



Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	493 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	600 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	5 238 classe Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Signature

Référence de publication: 2010093731/66.

(100104021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

**Eurofins Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.149.

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Support Services LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 20 mai 2010, publié au mémorial C numéro 1403 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153149.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gaëtan BOCK, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) à QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 10.500,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) seront alloués au capital social et HUIT MILLE EUROS (€ 8.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de VINGT-CINQ (25) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurofins LUX», établie et ayant son siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B121155, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 10.500,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) à QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLE CINQ CENTS

EUROS (€ 2.500,-) par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 10.500,-), dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) seront alloués au capital social et HUIT MILLE EUROS (€ 8.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurofins LUX», établie et ayant son siège social au 10A, Rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B121155.

Laquelle a déclaré souscrire les VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 10.500,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Support Services LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 juillet 2010 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) représentée par CENT CINQUANTE (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Cozzani, G.Bock, P.Troquet, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093989/86.

(100104889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

### **FGI Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.808.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-huitième jour de juin.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### A COMPARU:

Madame Monique GROS, née le 17 mai 1941 à Graulhet, demeurant 12 avenue de l'Orée, B – 1050 Bruxelles, ici représentée par Madame Magali SALLES, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 11 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société de gestion de patrimoine familial, sous forme de société anonyme FGI PARTICIPATIONS S.A., SPF, avec siège social à L – 1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 119808, constituée par acte du notaire instrumentant le 21 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2115 du 13 novembre 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant le 15 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 2115 du 19 mai 2009.

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 875.000) représenté par huit mille sept cent cinquante (8.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7 - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Magali Salles, Paul Bettingen

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2010. LAC / 2010 / 29343. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094010/64.

(100104955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

## Windows, Société Anonyme.

Siège social: L-9657 Harlange, 11, rue Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 93.868.

L'an deux mil dix, le sept mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINDOWS SA, avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13 rue Jean Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglister, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 691 du 1<sup>er</sup> juillet 2003, modifiée suivant acte reçu par ledit notaire SECKLER en date du 07 mars 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 718 du 20 juillet 2005, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 93.868.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Jean CENDRIER, directeur d'agence, demeurant à L-9657 Harlange, 11, rue Bettlange qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### *Ordre du jour*

1.- le transfert du siège de la société de Luxembourg, à L-9657 Harlange, 11, rue Bettlange, et la modification subséquente de l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Harlange."

2.- la reconduction des mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9657 Harlange, rue Bettlange 11, et de modifier en conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Harlange."

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Jean Marcel Peter CENDRIER, prénommé et Monsieur Alain Claude Marie ROYER demeurant 11, rue du Stade, F-57730 Petit Eberviller, (France) jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

### *Troisième résolution*

L'assemblée constate la démission avec décharge de son poste d'administrateur de Madame Laurence DEMENGEL, sans état, demeurant à L-7784 Bissen, 55, rue des Moulins, décharge lui étant accordée et nomme en ses lieu et place Monsieur Jonathan BAJDEK, né à Epinal (France), le 09 octobre 1968. Demeurant à F-88200 Saint-Etienne les Remiremont, 1, rue de la May jusqu'en 2015.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée constate la démission du commissaire aux comptes la société VERICOM SA dont le siège social est à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois et nomme en ses lieu et place la société ComptaCom Sàrl dont le siège social est à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crepin, inscrite au registre de commerce sous le numéro B67550 jusqu'en 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.20 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J. Cendrier, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 mai 2010 - WIL/2010/442 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 28 juin 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010094421/69.

(100103627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

**Travelport (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.976.275,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.283.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1869 du 5 octobre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2010095137/13.

(100106308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Compagnie Financière du Bâtiment, Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 7, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 134.105.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2010*

- Le mandat d'administrateur de Madame Martine Wintzerith, épouse Reiminger, née le 15 janvier 1963 à Sarralbe (France), demeurant à L-8371 Hobscheid, 7 rue Hiehl, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marc Reiminger, né le 12 août 1963 à Strasbourg (France), demeurant à L-8371 Hobscheid, 7 rue Hiehl, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Le mandat d'administrateur de Madame Cécile Reiminger, née le 1<sup>er</sup> septembre 1989 à Strasbourg (France), demeurant à L-8371 Hobscheid, 7 rue Hiehl, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Le mandat d'administrateur délégué de Madame Martine Wintzerith, épouse Reiminger, née le 15 janvier 1963 à Sarralbe (France), demeurant à L-8371 Hobscheid, 7 rue Hiehl, est renouvelé pour un terme de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Le commissaire, à savoir Madame GRISARD Michèle, est remplacée par Madame REIMINGER Hélène, née le 27 décembre 1991 à Strasbourg, demeurant à L-8371 Hobscheid, 7, rue Hiehl. Madame Hélène REIMINGER est nommée commissaire pour un terme de 6 années; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Madame Martine Wintzerith

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010096012/26.

(100107643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

**Travelport (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.976.275,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.283.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1869 du 5 octobre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2010095138/13.

(100106338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**TOH Licences S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 115.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010095145/11.

(100105522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Plastiche Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 85.056.

*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance tenu par voie circulaire*

Les Gérants élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

PLASTICHE HOLDING S.à. R.L.

- / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

- / Gérant Présidente du Conseil d'Administration

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Gérant / Représentant Permanent

*Extract of the resolutions of the circular Management Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 relating to commercial companies, the Managers decide to appoint the Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 6<sup>th</sup>, 2010.

For true copy

PLASTICHE HOLDING S.à R.L.

- / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

- / Manager Chairman of the Management Board

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Manager / Permanent Representative

Référence de publication: 2010095888/30.

(100106412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WATAMAR & Cie S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Numéro 1076 du 28 mai 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.075

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Diana Hoffmann, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renoncer aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million soixante huit mille six cents euros (1.068.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) par action à un montant d'un million deux cent soixante huit mille six cents euros (1.268.600,- EUR) par la création et l'émission de dix mille six cent quatre-vingt six (10.686) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3. Souscription et Libération

4. Modification subséquence de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital

5. Changement du registre des Actionnaires de la société

6. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million soixante huit mille six cents euros (1.068.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,-EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) par action à un montant d'un million deux cent soixante huit mille six cents euros (1.268.600,- EUR) par la création et l'émission de dix mille six cent quatre-vingt six (10.686) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune

*Deuxième résolution  
Souscription - Paiement*

S'est présenté:

M. Abdallah Wahbé TAMARI, homme d'affaires demeurant au 343, rue Georges Haimari, Achrafieh-Beyrouth ( Liban), ici représenté par Monsieur Paul WEILER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2010.

M. Abdallah Wahbé TAMARI a souscrit toutes les nouvelles actions à libérer, par un apport en nature de: a-1.599 (mille cinq cent quatre-vingt dix neuf) actions représentant 39,98 % (trente neuf virgule quatre-vingt dix huit pourcent) du capital social de la société anonyme de droit suisse Watamar & Partners S.A. ayant son siège social à 1, Place Saint-Gervais CH-1201 Genève, Suisse, immatriculée au Registre de Sociétés Suisse sous le numéro CH-660-0120003-7, ayant un capital social de 4.000.000,- CHF (quatre millions francs suisse) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de 1.000 CHF (mille francs suisse). b-9.980 (neuf mille neuf cent quatre-vingt) actions représentant 99,80 %

(quatre-vingt dix neuf virgule quatre-vingt pourcent) du capital social de la société anonyme de droit libanais La Holding Financiere S.A.L., ayant son siège social à Central District of Beirut (Solidere) Uruguay Street, Plot 1202/Mardaa, Beirouth – Liban, immatriculée au Registre de Sociétés du Liban sous le numéro 190 14 31, ayant un capital social de 500.000,- USD (cinq cent mille US Dollars) représentée par 10.000 (dix mille) actions.

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, l'apport en nature fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprise. L'apport a été évalué et vérifié par le réviseur de PKF ABAX AUDIT, réviseur d'entreprises, en date du 30 juin 2010 lequel déclare que:

[“Compte tenu de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous amènerait à croire que la valeur totale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie”].

Le rapport après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le souscripteur déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions en vue de formaliser dûment l'Apport à la Société.

Le souscripteur déclare ensemble avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable à la Société de l'Apport.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et ladite libération et d'attribuer les dix mille six cent quatre-vingt six (10.686) nouvelles actions au Souscripteur .

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** La Société a un capital social émis d'un million deux cent soixante huit mille six cents euros (1.268.600,- EUR), divisé en douze mille six cent quatre-vingt six (12.686) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune; entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise tout administrateur de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises au registre des actionnaires de la Société.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à 17.30 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2000,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; D. HOFFMANN; P. WEILER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30578. Reçu 75.-€ ( soixante quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095172/99.

(100106289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

#### **Alternative Leaders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095220/9.

(100105945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---



**"Croce Del Sud S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 91.927.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROCE DEL SUD S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010095202/12.

(100106052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**pact s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-6225 Altrier, 11, Heeschbregerwee.  
R.C.S. Luxembourg B 120.297.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010095203/11.

(100106179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Alpiq Western Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 135.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010095208/12.

(100105869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Yellowsub S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 145.510.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mediannuaire Holding, a société anonyme, incorporated under the laws of France with registered office at 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France and registered with the registre du commerce et des sociétés of Paris under number 491 085 619, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 June 2010, which shall be registered together with the present deed, being the sole holder of shares of Yellowsub S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée – société de titrisation having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated on 23 March 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 829 of 17 April 2009.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 30 June 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial under number 1584 of 17 August 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder holds all twenty-one million nine hundred thousand (21,900,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows (all items to be part of one resolution):

- decision to repurchase nineteen million two hundred seven thousand seven hundred fifty-four (19,207,754) shares of the Company, determination of the repurchase price of one Euro ninety-five Eurocents (€1.95) per (repurchased) share being an aggregate amount of thirty-seven million five hundred thousand Euro (€37,500,000); acknowledgement of sufficient available reserves to proceed to the repurchase;

- consequential reduction of the share capital of the Company by an amount of nineteen million two hundred seven thousand seven hundred fifty-four Euro (€19,207,754) to two million six hundred ninety-two thousand two hundred forty-six Euro (€ 2,692,246) by way of cancellation of all the nineteen million two hundred seven thousand seven hundred fifty-four (19,207,754) shares repurchased and reduction of the available share premium account by an amount of eighteen million two hundred ninety-two thousand two hundred forty-six Euro (€18,292,246);

- consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two million six hundred ninety-two thousand two hundred forty-six Euro (€ 2,692,246) divided into two million six hundred ninety-two thousand two hundred forty-six (2,692,246) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Thereafter the following resolution was passed:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder noted the information as to the available reserves of the Company and that the Company currently had an available share premium of nineteen million one hundred thousand Euro (€19,100,000).

The sole shareholder resolved to determine the repurchase price at one Euro ninety-five Eurocents (€1.95) per (repurchased) share being an aggregate amount of thirty-seven million five hundred thousand Euro (€37,500,000) (the “Repurchase Price”).

The sole shareholder acknowledged that the Company had sufficient available reserves to proceed to the repurchase and resolved to repurchase nineteen million two hundred seven thousand seven hundred fifty-four (19,207,754) shares of the Company for the Repurchase Price and to pay the Repurchase Price.

In consequence of the above, the sole shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of nineteen million two hundred seven thousand seven hundred fifty-four Euro (€19,207,754) to two million six hundred ninety-two thousand two hundred forty-six Euro (€ 2,692,246) by way of cancellation of all the nineteen million two hundred seven thousand seven hundred fifty-four (19,207,754) shares repurchased and to reduce the available share premium account by an amount of eighteen million two hundred ninety-two thousand two hundred forty-six Euro (€18,292,246).

The sole shareholder then resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item to be resolved upon the decision of the sole shareholder was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mediannuaire Holding, une société anonyme constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 085 619, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 juin 2010, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, étant le seul détenteur des parts sociales de Yellowsub S.à r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée – société de titrisation ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 23 mars

2009 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 829 du 17 avril 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juin 2009 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1584 du 17 août 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes les vingt et un millions neuf cent mille (21.900.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants (tous les points faisant partie de la même résolution):

- décision de racheter dix-neuf millions deux cent sept mille sept cent cinquante-quatre (19.207.754) parts sociales de la Société, détermination du prix de rachat d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (€ 1,95) par part sociale (rachetée), représentant un montant total de trente-sept millions cinq cent mille Euros (€ 37.500.000); constat que des réserves disponibles sont suffisantes pour procéder au rachat;

- réduction subséquente de capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions deux cent sept mille sept cent cinquante-quatre Euros (€ 19.207.754) à deux millions six cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six Euros (€ 2.692.246) par voie d'annulation de toutes les dix-neuf millions deux cent sept mille sept cent cinquante-quatre (19.207.754) parts sociales rachetées et réduction du compte prime d'émission disponible d'un montant de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six Euros (€ 18.292.246);

- modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions six cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six Euros (€ 2.692.246) divisé en deux millions six cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six (2.692.246) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, la résolution suivante a été prise:

#### *Résolution unique*

L'associé unique a pris note des informations relatives aux réserves disponibles de la Société et que la Société a actuellement une prime d'émission disponible de dix-neuf millions cent mille Euros (€ 19.100.000).

L'associé unique a décidé de déterminer le prix de rachat à un Euro et quatre-vingt-quinze cents (€ 1,95) par part sociale (rachetée), représentant un montant total de trente-sept millions cinq cent mille Euros (€ 37.500.000) (le «Prix de Rachat»).

L'associé unique a constaté que la Société avait des réserves disponibles suffisantes pour procéder au rachat et a décidé de racheter dix-neuf millions deux cent sept mille sept cent cinquante-quatre (19.207.754) parts sociales de la Société au Prix de Rachat et de payer le Prix de Rachat.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions deux cent sept mille sept cent cinquante-quatre Euros (€ 19.207.754) à deux millions six cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six Euros (€ 2.692.246) par voie d'annulation de toutes les dix-neuf millions deux cent sept mille sept cent cinquante-quatre (19.207.754) parts sociales rachetées et de réduire le compte prime d'émission disponible d'un montant de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six Euros (€ 18.292.246).

L'associé unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que prévu dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27229. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097691/133.

(100109128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**A.R.H. Limited S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 16.080.

*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 26 juin 2010.*

Mme Christina Goosen avec adresse professionnelle au 44, Main Street, 2001, Johannesburg, Afrique du Sud est élue en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

M Saleh Mayet avec adresse professionnelle au 44, Main Street, 2001, Johannesburg, Afrique du Sud, est élu en tant qu'administrateur de la société avec effet à partir du 2 juin 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

La société Deloitte S.A. est réélue en tant que réviseurs d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010095447/19.

(100106848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

---

**Aral Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3325 Berchem-Ouest, Autoroute A3/E25.

R.C.S. Luxembourg B 68.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095209/11.

(100105966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Danaher European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.317.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on May 25<sup>th</sup> . 2010*

1. The mandates of

Mr. James Howard Ditzkoff, company director, born on August 20, 1946 in Buffalo, New York, United States of America and with professional address at 2099 Pennsylvania Ave NW, 12<sup>th</sup> Floor, Washington D.C. 20006, United States of America,

Mr. Robert Sperry Lutz, company director, born on October 16, 1957 in Evanston, Illinois, United States of America, and with professional address at 2099 Pennsylvania Ave NW, 12<sup>th</sup> Floor, Washington D.C. 20006, United States of America,

Mr. Frank Talbot McFaden, company director, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, and with professional address at 2099 Pennsylvania Ave NW, 12<sup>th</sup> Floor, Washington D.C. 20006, United States of America

as Directors of the Company are renewed and will lapse at the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2013.

2. The mandate of

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

as Statutory Auditor of the Company is renewed and will lapse at the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2013.

For true copy

**Suit la traduction française de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 25 mai 2010*

1. Les mandats d'Administrateurs de

Mr. James Howard Ditkoff, company director, né le 20 août 1946 à Buffalo, New York, United States of America avec adresse professionnelle au 2099 Pennsylvania Ave NW, 12<sup>th</sup> Floor, Washington D.C. 20006, United States of America,

Mr. Robert Sperry Lutz, company director, né le 16 octobre 1957 à Evanston, Illinois, United States of America, avec adresse professionnelle au 2099 Pennsylvania Ave NW, 12<sup>th</sup> Floor, Washington D.C. 20006, United States of America,

Mr. Frank Talbot McFaden, company director, né le 14 octobre 1961 à Pennsylvania, United States of America, avec adresse professionnelle au 2099 Pennsylvania Ave NW, 12<sup>th</sup> Floor, Washington D.C. 20006, United States of America

sont reconduits et viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de

ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est reconduit et vient à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, May 25<sup>th</sup>, 2010.

Copie sincère et conforme

DANAHER EUROPEAN FINANCE S.A.

Robert Sperry Lutz / Frank Talbot McFaden

Director / Director

Référence de publication: 2010096920/43.

(100107672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

---

**Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Artemis Hermes S.à r.l.*

Delloula Aouinti

Gérante de class A

Référence de publication: 2010095212/13.

(100105993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Azelis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2010095214/11.

(100106071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Creabilis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.397.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of CREABILIS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.397, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3038 on 30 December 2008 and last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 28 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Fabian PIRON, avocat, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Raymond Thill, “maître en droit”, with professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Sylvie Dupont, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000) class A shares and the one million (1,000,000) ordinary shares, together representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;

2. (i) Approval to give to certain corporate officers and employees of Company who hold a key role within the Company (collectively, the Beneficiaries), the opportunity to become a shareholder of the Company and to receive, free of charge, options to subscribe for newly issued shares of the Company at the occurrence of specific conditions, under an employee stock option plan of the Company dated September 14, 2009 (the Stock Option Plan) governed by the regulations of the Stock Option Plan, (ii) approval of the Stock Option Plan and its regulations, and (iii) empowerment of and authorization to the board of directors of the Company to issue to the Beneficiaries, in accordance with the regulations of the Stock Option Plan, options to subscribe, upon exercise thereof, to newly issued shares of the Company.

3. Acknowledgement of the report of the board of directors of the Company (the Board of Directors) for the purpose of article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Company Law), in respect of the authorisation to the Board of Directors to suppress or limit the preferential subscription rights of the shareholders in case of issue by the Board of Directors of new shares (against a cash consideration), within the limits of the authorised share capital of the Company (the Report);

4. For the purpose of the implementation of the Stock Option Plan and in accordance with article 7.7. of the Stock Option Plan, (i) creation of an authorised share capital of the Company and (ii) empowerment of and authorization to the Board of Directors to issue new Ordinary Shares having a nominal par value of EUR 1 (one Euro) each and the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares within the limits of such authorised share capital and to suppress and/or limit the preferential subscription rights of the existing shareholders in case of issue of such new shares against a cash contribution;

5. Empowerment of any director of the Company and/or any lawyer or employee of Vistra Luxembourg S.à.r.l. to record each and any share capital increase effectuated within the authorised share capital as will be required upon exercise of the stock options by the holders thereof and to amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) accordingly, without the intervention of the shareholders of the Company;

6. Subsequent amendment of article 5.2 of the Articles;

7. Empowerment of any director of the Company and/or any lawyer or employee of Vistra Luxembourg S.à.r.l. to execute or as the case may be, make any documents, certificates, notices, requests or other communications to be given by the Company and generally all documents necessary or useful relating to the preceding resolutions.

8. Miscellaneous.

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them.

*Second resolution*

The Meeting resolves (i) to approve to give to the Beneficiaries the opportunity to become a shareholder of the Company and to receive, free of charge, options to subscribe for newly issued shares of the Company at the occurrence of specific conditions, under the Stock Option Plan, governed by the regulations of the Stock Option Plan and (ii) to approve the Stock Option Plan and its regulations, and (iii) to empower and authorize the board of directors of the Company to issue to the Beneficiaries, in accordance with the regulations of the Stock Option Plan, options to subscribe, upon exercise thereof, to newly issued shares of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and, to the extent necessary, to approve the Report.

*Fourth resolution*

For the purpose of the implementation of the Stock Option Plan and in accordance with its article 7.7, the Meeting resolves (i) to create in addition to the subscribed share capital of the Company, an authorised corporate capital of three hundred ninety thousand Euro (EUR 390'000) divided into three hundred ninety thousand (390'000) Ordinary Shares having a nominal par value of EUR 1 (one Euro) each and the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares and (ii) to authorise, within a period of five (5) years starting on the date of publication of the present deed, the Board of Directors to issue new shares within the limits of such authorised share capital and to suppress and/or limit the preferential subscription rights of the existing shareholders in case of issue of such new shares against a cash contribution.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorize the board of directors of the Company to record each and any share capital increase effectuated within the authorised share capital as will be required upon exercise of the stock options by the holders thereof and to amend article 5.1 of the Articles accordingly, without the intervention of the shareholders of the Company.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.2 of the Articles which shall henceforth be reworded as follows:

“ **5.2.** In addition to the corporate subscribed share capital, and for the purpose of the implementation of any stock option plan entered or to be entered into by the Company, the authorized corporate capital is fixed at three hundred ninety thousand Euro (EUR 390,000) divided into three hundred ninety thousand (390,000) Ordinary Shares having a nominal par value of EUR 1 (one Euro) each.

The Board is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized corporate capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the Company or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years starting on the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations recording the resolutions taken on July 13, 2010 of the present deed and it may be renewed by the General Meeting.

Following each increase of the corporate capital realized and duly stated in the form provided for by the Law, Article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Board is also authorized to convert any Class A Share into an Ordinary Share upon receipt of notice of a Class A Shareholder requesting the conversion of its Class A Shares into Ordinary Shares made in accordance with the provisions set out in article 16 of the Articles. To give effect to the conversion, the Board is duly empowered to modify the register of Shares of the Company. The Board shall also put on the agenda of the next following General Meeting a resolution to approve the restatement of the Articles, as prepared by the Board. The resolutions of the Board with respect to the conversion of Class A Shares into Ordinary Shares pursuant to this article 5.2 shall be adopted with the majorities set forth in article 8.4 herein below”.

### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise any director of the Company, and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares or in the register of shareholders of the Company, upon the issuance of the ordinary shares.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CREABILIS S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Léon Thyès, L2636, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.397, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3038 du 30 décembre 2008 et modifié pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Fabian PIRON, avocat, avec adresse professionnelle aux 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire, Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée a choisis comme scrutateur, Sylvie Dupont, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. comme il ressort de la liste de présence, les deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) actions de classe A et les un million (1.000.000) d'actions ordinaires, qui représentent ensemble la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée puisse valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) Consentement afin de donner à certains agents et employés de la Société qui jouent un rôle primordial au sein de la Société (collectivement, les Bénéficiaires), la possibilité de devenir actionnaire de la Société et de recevoir, gratuitement, des options afin de souscrire aux actions de la Société nouvellement émises si des conditions spécifiques surviennent, selon un programme d'options d'achat d'actions de la Société daté du 14 septembre 2009 (le Programme d'Options d'Achat d'Actions) régi par les réglementations du Programme d'Options d'Achat d'Actions, (ii) approbation du Programme d'Options d'Achat d'Actions et de ses réglementations, et (iii) pourvoir et autorité donnés au conseil d'administration de la Société pour émettre aux Bénéficiaires,

conformément aux réglementations du Programme d'Options d'Achat d'Actions, les options de souscription, dès l'exercice de celui-ci, aux actions nouvellement émises de la Société.

3. Prise d'acte du rapport du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) aux fins de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), concernant l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires en cas d'émission par le Conseil d'Administration de nouvelles actions (contre un apport en numéraire), dans les limites du capital social autorisé de la Société (le Rapport);



4. Dans le but de mettre en œuvre le Programme d'Options d'Achat d'Actions et conformément à l'article 7.7. du Programme d'Options d'Achat d'Actions, (i) création d'un capital social autorisé de la Société et (ii) pouvoir et autorité donnés au Conseil d'Administration pour émettre des nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes dans les limites de ce capital social autorisé et pour supprimer et/ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants si ces nouvelles actions sont émises contre un apport en numéraire;

5. Pouvoir donné à tout administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé de Vistra Luxembourg S.à r.l. afin d'enregistrer chaque et toute augmentation du capital social réalisée dans les limites du capital social autorisé comme cela sera exigé dès l'exercice des Options d'Achat d'Actions par les détenteurs de celles-ci et de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) en conséquence, sans l'intervention des actionnaires de la Société;

6. Modification subséquente de l'article 5.2 des Statuts;

7. Pouvoir donné à tout administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé de Vistra Luxembourg S.à r.l. pour signer ou selon le cas, rédiger tous documents, certificats, convocations, demandes ou autres communications qui doivent être fournies par la Société et de manière générale tous les documents nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions précédentes.

8. Divers.

#### *Première résolution*

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide (i) de consentir à donner aux Bénéficiaires la possibilité de devenir actionnaire de la Société et de recevoir, gratuitement, des options afin de souscrire aux actions de la Société nouvellement émises si des conditions spécifiques surviennent, selon le Programme d'Options d'Achat d'Actions, régi par les réglementations du Programme d'Options d'Achat d'Actions et (ii) d'approuver le Programme d'Options d'Achat d'Actions et ses réglementations, et (iii) de donner pouvoir et autorité au conseil d'administration de la Société pour émettre aux Bénéficiaires, conformément aux réglementations du Programme d'Options d'Achat d'Actions, des options de souscription, dès l'exercice de celui-ci, aux actions nouvellement émises de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte, et si nécessaire, d'approuver le Rapport.

#### *Quatrième résolution*

Dans le but de mettre en œuvre le Programme d'Options d'Achat d'Actions et conformément à l'article 7.7. du Programme d'Options d'Achat d'Actions, l'Assemblée décide (i) de créer en plus du capital social souscrit de la Société, un capital social autorisé de la Société fixé à trois cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 390.000) représenté par trois cent quatre-vingt dix mille (390.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes et (ii) de donner autorité, dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, le Conseil d'Administration à émettre des nouvelles actions dans les limites de ce capital social autorisé et de supprimer et/ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants si ces nouvelles actions sont émises contre un apport en numéraire.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser le conseil d'administration de la Société pour enregistrer chaque et toute augmentation du capital social réalisée dans les limites du capital social autorisé comme cela sera exigé dès l'exercice des Options d'Achat d'Actions par les détenteurs de celles-ci et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence, sans l'intervention des actionnaires de la Société.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.2 des Statuts qui sera désormais reformulé comme suit:

" **5.2.** En plus du capital social souscrit et dans le but de mettre en œuvre tout Programme d'Options d'Achat d'Actions conclu ou à conclure par la Société, le capital social autorisé est fixé à trois cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 390.000) représenté par trois cent quatre-vingt dix mille (390.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le Conseil est autorisé et a le pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire ou en nature, par la conversion des

créances ou titres convertibles, dès l'exercice de garanties (warrants) ou options d'achat d'actions, constitution de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions, et
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires si les actions sont émises contre paiement en numéraire.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations qui enregistre les résolutions prises le 13 juillet 2010 par le présent acte et elle peut être renouvelée par l'Assemblée Générale.

Suivant chaque augmentation du capital social effectuée et dûment mentionnée dans le formulaire prévu par la Loi, l'Article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation effective; cette modification sera enregistrée de forme probante par le Conseil ou par toute personne dûment autorisée et habilitée par le Conseil à cet effet.

Le Conseil est également autorisé à convertir toute Action de Classe A en une Action Ordinaire dès réception de la notification d'un Actionnaire de Classe A qui fait la demande de la conversion de ses Actions de Classe A en Actions Ordinaires effectuée selon les dispositions exposées à l'article 16 des Statuts. Afin d'appliquer la conversion, le Conseil est dûment investi du pouvoir de modifier le registre des Actions de la Société. Le Conseil notera également à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale suivante une résolution afin d'approuver la refonte des Statuts, telle que préparée par le Conseil. Les résolutions du Conseil concernant la conversion des Actions de Classe A en Actions Ordinaires en vertu du présent article 5.2 seront adoptées avec les majorités exposées à l'article 8.4 ci-dessous".

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société, et/ou tout employé de *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.* à Luxembourg, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société, dès l'émission des actions ordinaires.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du Bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Piron, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. LAC/2010/31612. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098055/263.

(100109779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

---

#### **Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BAUMANN & PARTNERS S.A.

John-Baumann / Anne Drisler

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010095239/13.

(100105683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Plastiche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire*

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

PLASTICHE S.A.

- / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

- / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Administrateur / Représentant Permanent

*Extract of the resolutions of the circular Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 6<sup>th</sup>, 2010.

For true copy

PLASTICHE S.A.

- / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

- / Director Chairman of the Board of Directors

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Director / Permanent Representative

Référence de publication: 2010095890/30.

(100106408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Azelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2010095215/11.

(100106082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Bellbird S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095240/10.

(100106018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**JFDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.653.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire le 05 juillet 2010*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010:

- Madame Samia RABIA, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;
- Monsieur François BROUXEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;
- Monsieur Nadi NAJJAR, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;
- La société LUX FIDUCIAIRE S.à.r.l, établie et ayant son siège social à L 2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 819.

Luxembourg, le 16.07.2010.

Référence de publication: 2010096144/19.

(100107689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

---

**Berewtec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 86.053.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BEREWTEC S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010095241/11.

(100105680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Blue Sage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.102.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010095242/11.

(100106164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Espace Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 96.087.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

*Pour ESPACE INFORMATIQUE S.A.*

*Société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010095281/15.

(100105974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

## Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 64.283.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

Madame Sandrine BELLATRECCIA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la Gérante de la société en commandite par actions GROUPE ADEO & CIE VALADEO, à savoir la société anonyme GROUPE ADEO (anciennement LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A.), ayant son siège social à F-59260 Lezennes, rue Chanzy.

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par la Gérante de ladite société par décision du 28 juin 2010.

Un exemplaire de cette décision, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société en commandite par actions GROUPE ADEO & CIE VALADEO, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.283, ci-après la "Société", a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 530 du 21 juillet 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1404 du 21 juillet 2009.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-huit millions quatre cent dix-sept mille cinq cent un euros (EUR 28.417.501) représenté par cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-neuf (5.799.489) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) et par une (1) Action de Commandité non rattachable avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90).

III.- Conformément à l'article 7 des statuts, le capital social peut être porté à soixante-dix millions vingt et un mille euros (EUR 70.021.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune.

La Gérante est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'elle fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

IV.- Par décision du 5 mai 2010, la Gérante de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un million sept cent quarante-six mille cent cinquante-neuf euros et dix cents (EUR 1.746.159,10) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions quatre cent dix-sept mille cinq cent un euros (EUR 28.417.501.-) à trente millions cent soixante-trois mille six cent soixante euros et dix cents (EUR 30.163.660,10) par la création et l'émission de trois cent cinquante-six mille trois cent cinquante-neuf (356.359) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune, émises avec une prime d'émission totale de huit millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six euros et soixante-quinze cents (EUR 8.285.346,75) et jouissant des mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires existantes, ces nouvelles Actions Ordinaires étant à souscrire par de nouveaux souscripteurs, tous salariés du Groupe ADEO, ainsi qu'il résulte d'une liste (la "Liste") indiquant les noms, prénoms, dates de naissance, adresses de tous les souscripteurs, et par la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège social à Via Dante, 4, I-20121 Milan, à libérer intégralement en numéraire tant par les nouveaux souscripteurs repris sur la Liste que par la société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège social à Via Dante, 4, I-20121.

Dans sa décision la gérante a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels en faveur des souscripteurs repris sur la Liste.

En outre, dans sa décision du 5 mai 2010, la Gérante de la Société a, conformément à l'article 32-1 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, expressément prévu que dans le cas où l'augmentation annoncée de un million sept cent quarante-six mille cent cinquante-neuf euros et dix cents (EUR 1.746.159,10) ne serait pas entièrement souscrite, il serait procédé à une augmentation du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé à concurrence du montant des souscriptions recueillies.

Un exemplaire de cette décision, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

V. Il ressort des déclarations de souscription recueillies que l'augmentation de capital prévue a été souscrite à concurrence de la somme d'un million sept cent quarante-six mille cent cinquante-neuf euros et dix cents (EUR 1.746.159,10), soit trois cent cinquante-six mille trois cent cinquante-neuf (356.359) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale

de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune, émises avec une prime d'émission totale de huit millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six euros et soixante-quinze cents (EUR 8.285.346,75).

Sur les trois cent cinquante-six mille trois cent cinquante-neuf (356.359) Actions Ordinaires nouvelles émises d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune:

- cent quatorze mille trois cent dix-sept (114.317) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites par des souscripteurs salariés du groupe ADEO,

- deux cent quarante deux mille quarante-deux (242.042) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites par la Société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège à Via Dante, 4, I-20121 Milan.

Les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées au moyen de versements en espèces, comme suit:

- cent quatorze mille trois cent dix-sept (114.317) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par des souscripteurs salariés du groupe ADEO,

- cent vingt-trois mille huit cent trente-neuf (123.839) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société LEROY MERLIN ITALIA S.r.l. avec siège à Strada 8 Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI),

- vingt-quatre mille neuf cent cinquante-deux (24.952) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société BRICOCENTER ITALIA S.r.l. avec siège à Strada 8 Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI),

- cent soixante-neuf (169) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la société S.I.B.. Società Italiana Bricolage S.p.A., avec siège à Strada 8 Palazzo N, I-20089 Rozzano (MI),

- quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-deux (93.082) Actions Ordinaires nouvelles ont été libérées par la Société Fiduciaire CORDUSIO, Società Fiduciaria Per Azioni, avec siège à Via Dante, 4, I-20121 Milan,

de sorte que la somme totale de dix millions trente et un mille cinq cent cinq euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 10.031.505,85) correspondant à l'augmentation de capital à hauteur d'un million sept cent quarante-six mille cent cinquante-neuf euros et dix cents (EUR 1.746.159,10) et à la prime d'émission à hauteur de huit millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six euros et soixante-quinze cents (EUR 8.285.346,75), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

La susdite Liste, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 7.- des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La société a un capital souscrit de trente millions cent soixante-trois mille six cent soixante euros et dix cents (EUR 30.163.660,10) représenté par six millions cent cinquante-cinq mille huit cent quarante-huit (6.155.848) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) et par une (1) Action de Commandité non rachetable avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90)."

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000.-).

DONT ACTE, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Sandrine BELLATRECCIA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juillet 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010095302/109.

(100106000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Immopam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 30, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 129.201.

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Mostafa ABIDI, employé privé, demeurant à L-4010 Esch/Alzette, 12 rue de l'Alzette.
2. Monsieur Abdolhossein YAGHMA, commerçant, demeurant à L-8015 Strassen, 22 rue des Carrefours.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont devenus les associés de la société «IMMOPAM S.à r.l.», avec siège social à L-8369 Hivange, 3a rue de Kahler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.129.201, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 31 mai 2007 publié au Mémorial C numéro 1666 en date du 7 août 2007; ceci suivant acte de cession de parts sous seing privé du 6 mai 2010, non enregistré ni publié au Registre de Commerce et des Sociétés, dont un original après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation,

Suite à la prédite cession de parts sociales sous seing privé, les parts sociales de la société IMMOPAM S.à.r.l se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Mostafa ABIDI, prédit, .....	96 parts
- Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prédit, .....	4 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES, .....	100 parts

*Cession de parts sociales*

Par les présentes, Monsieur Mostafa ABIDI, prénommé, déclare céder et transporter quarante-sept (47) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX EUROS (EUR 5922.-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

*Acceptation:*

- La société "IMMOPAM S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

- L'épouse du cédant: Madame Fadila NEDJAM, mère au foyer, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12 Rue de l'Alzette, ici représentée par Monsieur Mostafa ABIDI, prédit, en vertu d'une procuration générale reçu pardevant le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2006, a déclaré marqué son accord avec la prédite cession.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "IMMOPAM S.à.r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Mostafa ABIDI, prédit, .....	49 parts
- Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prédit, .....	51 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES, .....	100 parts

*Assemblée générale extraordinaire*

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- Révocation du gérant unique à compter de ce jour.
- Nomination d'un nouveau gérant unique pour une durée indéterminée.
- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Hivange à Luxembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-2342 Luxembourg, 30 rue Raymond Poincaré.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour Monsieur Abdolhossein YAGHMA, prédit, de sa fonction de gérant unique.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique: Monsieur Mostafa ABIDI, prédit.

*Quatrième résolution*

La société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ABIDI; YAGHMA, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2010. Relation: EAC/ 2010/ 6912. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097451/77.

(100107828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Herrero International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 68.481.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

*Pour HERRERO INTERNATIONAL SARL*

*Société à responsabilité limitée*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Mireille WAGNER / Cindy SZABO*

Référence de publication: 2010095312/15.

(100105976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Mousseluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.174.800,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mousseluxe S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2010095360/12.

(100106072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---



**Ivernest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 27.985.

Les comptes annuels au 30.09.2009 (annulant et remplaçant le dépôt du 14/05/2010 sous la référence no L100067371.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 JUIL. 2010.

Pour IVERNEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010095329/16.

(100105971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**K&B International Project Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Cerardenne S.A.).**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.052.

L'an deux mille dix.

Le deux juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CERARDENNE S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, R.C.S. Luxembourg numéro B 102052, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 403 du 21 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés:

suivant acte sous seing privé en date du 25 mai 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 1209 du 21 décembre 2001;

suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1250 du 7 décembre 2004;

suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 15 février 2008, publié au Mémorial C numéro 757 du 28 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît MOREAU, demeurant à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination de la société en K&B INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A..
- 2.- Transfert du siège social de L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
- 3.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la consultance et l'intermédiation commerciale en matière d'engineering, de construction de bâtiment, en génie civil, en route, techniques spéciales et bureau d'études.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

4.- Constatation que la société n'a plus qu'un seul actionnaire.

5.- Refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social.

6.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés

se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en K&B INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A..

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la consultance et l'intermédiation commerciale en matière d'engineering, de construction de bâtiment, en génie civil, en route, techniques spéciales et bureau d'études.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide une refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social et de leur donner la teneur suivante:

### "STATUTS

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de K&B INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la consultance et l'intermédiation commerciale en matière d'engineering, de construction de bâtiment, en génie civil, en route, techniques spéciales et bureau d'études.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

##### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée Courtage Commercial International S.à r.l. (ci-avant START 56 S.à r.l.), Madame Ingrid MOINEAU et Monsieur Christian CLOSE (administrateur-délégué) de leur fonction d'administrateurs de la société.

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique de la société:

Monsieur Benoît MOREAU, comptable-fiscaliste, né à Huy (Belgique), le 29 mai 1969, demeurant à L-8079 Bertrange, 26, rue de Leudelange.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

##### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Paul MÜLLER de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

##### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes révoqué:

La société anonyme Arcadia Gestion S.A., ayant son siège social à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen, R.C.S. Luxembourg numéro B 114043, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 16 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102548/239.

(100115101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

---

**Jack (Cologne 21) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 999.025,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour Jack (Cologne 21) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010095333/17.

(100106061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.415.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2010*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2009, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul KRAUS en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 17 juillet 2009 et approuve la cooptation de Madame Françoise THOMA à partir de la même date.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Nicolas ROLLINGER en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 4 août 2009 et approuve la cooptation de Monsieur Charles WAGENER à partir du 23 octobre 2009.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2011:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Jean HABAY, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

M. Charles WAGENER, administrateur

M. Paul WARINGO, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris ENGEL pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2011.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010097721/37.

(100107653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

---

**Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.560,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.*  
Delloula Aouinti  
Gérante

Référence de publication: 2010095334/13.

(100105996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.560,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

*Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.*  
Delloula Aouinti  
Gérante

Référence de publication: 2010095335/17.

(100106056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Jaune Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.152.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095336/10.

(100106035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Talkster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.705,75.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.717.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Talkster S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.717 (the Company). The Company was incorporated on 11 June 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 2088 of 28 August 2008, and whose Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 4<sup>th</sup> June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1233 on 26<sup>th</sup> June 2009.

There appeared:

1. IPROP MANAGEMENT INC, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Arawak Trust Company, Arawak Chambers, BVI – Road Town, Tortola, owner of 475.095 ordinary shares in the Company, hereby represented by Mr. Ingor Meuleman by virtue of a proxy given under private seal;
2. Mr. Christian BROGER, having his personal or professional address at 50, Wehzenbachhalde, CH – 8053 Zurich, owner of 5.001 ordinary shares in the Company, hereby represented by Mr. Ingor Meuleman by virtue of a proxy given under private seal;

3. Mr. Remigius Lodewijk Maria DE BRUYN, having his personal or professional address at 3, Giessenstrasse, CH – 8835 Feusisberg, owner of 5.001 ordinary shares in the Company, hereby represented Mr. Ingor Meuleman by virtue of a proxy given under private seal (not present nor represented);

4. Mr. Filomeno CALABRETTO, having his personal or professional address at 1, Werbenstrasse, CH – 5417 Untersiggenthal, owner of 5.001 ordinary shares in the Company, hereby represented by Mr. Ingor Meuleman by virtue of a proxy given under private seal;

5. Mr. Robert HARDMEIER, having his personal or professional address at 2, Eichelackerweg, CH – 8700 Küsnacht (Zurich), owner of 5.001 ordinary shares in the Company, hereby represented by Mr. Ingor Meuleman by virtue of a proxy given under private seal.

6. Mr. Andreas ROCA, having his personal or professional address at 14, Bachtobelstrasse, CH – 8123 Ebmatingen, owner of 5.001 ordinary shares in the Company, hereby represented by Mr. Ingor Meuleman by virtue of a proxy given under private seal.

That the prenamed persons under 1,2, 4,5 and 6 are together with Mr. Remigius Lodewijk Maria DE BRUYN, having his personal or professional address at 3, Giessenstrasse, CH – 8835 Feusisberg, owner of 5.001 ordinary shares in the Company, the shareholders of the company.

Such proxies after having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that out of five hundred thousand one hundred (500.100) shares having a par value of EUR 0,025 (two and a half cent) each, representing the entirety of the share capital of the Company four hundred ninety-five thousand ninety-nine (495.099) shares, making 99% are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 203.25 (two hundred and three euros and twenty-five cents) so as to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12 502.50 (twelve thousand five hundred and two euros and fifty cents) to 12 705.75 EUR (twelve thousand seven hundred and five euros and seventy-five cents) by way of the issuance of 8 130 (eight thousand hundred thirty) new ordinary shares having a nominal value of EUR 0.025 (two and a half cent) each and a subscription price of 39.79 EUR (thirtynine euros seventy-nine cents);

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2 above by Mr. Martin Wagen, Mr. Pascal Vaucher and Mr. Willy Leimer, by way of a contribution in kind of receivables they hold against the Company, each share having a subscription price of EUR 39.79 (thirty-nine euros and seventy-nine cents);

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the share register of the company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 203.25 (two hundred three Euro twenty-five Cents) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,502.50 (twelve thousand five hundred and two Euro fifty Cents) represented by 500,100 shares having a par value of EUR 0.025 (two and a half Cents) each, to an amount of EUR 12,705.75 (twelve thousand seven hundred and five Euro seventy-five Cents) by the creation and issue of eight thousand one hundred and thirty (8,130) new shares of the Company having a nominal value of EUR 0.025 (two and a half cent) each (the New Shares).

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription and full payment to the 8.130 New Shares of the Company as follows:

*Intervention - Subscriptions - Payment*

I) Mr Martin WAGEN, born in Zollikon on 26/09/1966, with personal or professional address in Wassbergstrasse 22, 8127 Forch, Switzerland, here represented by Mr. Ingor Meuleman by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to that number of shares set out against his name in the table below having each a nominal value of EUR 0,025 (two and a half Cents) for an aggregate subscription price of two hundred thousand USD (200,000.- USD) equivalent to one hundred sixty-one thousand seven hundred forty-seven Euro (161,747.- EUR) each share having a nominal value of EUR 0.025 (two and a half cents); and



(ii) pay up in full these New Shares by way of a contribution in kind of receivables owed by the Company to Mr. Martin Wagen in the amount of two hundred thousand USD (200.000 USD) equivalent to one hundred sixty-one thousand seven hundred forty seven Euro (161.747 EUR), as set out against his respective name in the table below.

II) Mr Pascal VAUCHER, born in Fleurier NE on 05/03/1981, with personal or professional address in Via dal Bagn 2, 75000 St. Moritz, Switzerland, here represented by Mr. Ingor Meuleman prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to that number of shares set out against his name in the table below having each a nominal value of EUR 0.025 (two and a half Cents) for an aggregate subscription price of fifty thousand USD (50,000. USD) each equivalent to forty thousand four hundred thirty-six Euro seventy-five cents (40,436.75 EUR) each share having a nominal value of EUR 0.025 (two and a half cents); and

(ii) pay up in full these New Shares by way of a contribution in kind of receivables owed by the Company to Mr. Pasval Vaucher in the amount of fifty thousand USD (50,000 USD) equivalent to forty thousand four hundred thirty six Euro seventy-five cents (40.436,75 EUR), as set out against his name in the tabel below.

III) Mr Willy LEIMER, born in Wiesbaden on 01/11/1958, with personal or professional address in Schwyzerstrasse 61 b, 8832 Wolleraus, Switzerland , here represented by Mr. Ingor Meuleman prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to that number of shares set out against his name in the table below having each a nominal value of EUR 0.025 (two and a half Cents) for an aggregate subscription price of one hundred fifty thousand USD (150,000.- USD) equivalent to one hundred twenty-one thousand three hundred and ten Euro (121,310 EUR) each share having a nominal value of EUR 0.025 (two and a half cents); and

(ii) pay up in full these New Shares by way of a contribution in kind of receivables owed by the Company to Mr. Willy Leimer in the amount of one hundred fifty thousand USD (150,000 USD) equivalent to one hundred twenty-one thousand three hundred and ten Euro (121,310 EUR), as set out against his name in the table below.

The value of the receivables described in items I) to III) above to be contributed to the Company (the Receivables) has been certified to the notary public by way of a pro forma balance sheet of the Company, signed by the sole manager of the Company and certificates dated 13 July 2010 signed by each of Messrs Martin Wagen, Pascal Vaucher and Willy Leimer and the Company (the Certificates), it being understood that the confirmations made in the Certificates by each of Messrs Martin Wagen, Pascal Vaucher and Willy Leimer are relating to the Receivables they respectively hold, pursuant to which, in essence:

(i) the Receivables are certain, liquid, and immediately payable; and

(ii) on the date hereof, the value of each of the Receivables amounts to at least the amount set out against the names in the below table, which corresponds to the value of the eight thousand one hundred and thirty (8,130) New Shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 0.025 (two and a half Cents) each and an aggregate subscription price of 323,493.75 EUR (three hundred twenty-three thousand four hundred ninety-three EURO seventy-five cents) to be issued to Messrs Martin Wagen, Pascal Vaucher and Willy Leimer.

A copy of the Certificates, and the pro forma balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

SUBSCRIBER	NUMBER OF NEW SHARES	CONTRIBUTION IN KIND (IN USD)	CONTRIBUTION IN KIND (IN EUR)
1) Mr. Martin WAGEN . . . . .	4.065	200.000	161.747
2) Mr. Pascal VAUCHER . . . . .	1.016	50.000	40.436,75
3) Mr Willy LEIMER . . . . .	3.049	150.000	121.310
Total: . . . . .	8.130	400.000	323.493,75

The Contribution in Kind, in an aggregate amount of EUR 323,493.75 (three hundred twenty-three thousand four hundred ninety-three Euro seventy-five cents) is to be allocated

(i) for an amount of EUR 203.25 (two hundred three Euro twenty-five Cents) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of EUR 323.290,50 EUR (three hundred twenty-three thousand two hundred ninety euro fifty cents) to the share premium account of the Company.

#### *Third resolution*

The Meeting then resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at EUR 12,705.75 (twelve thousand seven hundred five Euro seventy-five Cents, represented by 508.230 (five hundred eight thousand two hundred and thirty) shares having a nominal value of EUR 0.025 (two and a half Cents) each."

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Talkster S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.717 (la Société). La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, en date du 11 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°2088 du 28 août 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 4 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1233 du 26 juin 2009.

Ont comparu:

1. IPROP MANAGEMENT INC, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Arawak Trust Company, Arawak Chambers, BVI – Road Town, TORTOLA, titulaire de 475.095 parts ordinaires de la Société, ici représentée par M. Ingor Meuleman en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. M. Christian BROGER, ayant son adresse privée ou professionnelle à 50, Wehzenbachhalde, CH – 8053 Zurich, titulaire de 5.001 parts ordinaires de la Société, ici représenté par M. Ingor Meuleman en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. M. Remigius Lodewijk Maria DE BRUYN, ayant son adresse privée ou professionnelle au 3, Giessenstrasse, CH – 8835 Feusisberg, titulaire de 5.001 parts ordinaires de la Société, ici représenté par M. Ingor Meuleman en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ni présent, ni représenté);

4. M. Filomeno CALABRETTO, ayant son adresse privée ou professionnelle au 1, Werbenstrasse, CH – 5417 Unter-siggenthal, titulaire de 5.001 parts ordinaires de la Société, ici représenté par M. INGOR MEULEMAN en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. M. Robert HARDMEIER, ayant son adresse privée ou professionnelle au 2, Eichelackerweg, CH – 8700 Küsnacht (Zurich), titulaire de 5.001 parts ordinaires de la Société, ici représenté par M. Ingor Meuleman en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

6. M. Andreas ROCA, ayant son adresse privée ou professionnelle au 14, Bachtobelstrasse, CH – 8123 Ebmatingen, titulaire de 5.001 parts ordinaires de la Société, ici représenté par M. Ingor Meuleman en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (chacun un Actionnaire, et ensemble les Actionnaires).

Les associés sub 1, 2,4, 5 et 6 sont ensemble avec M. Remigius Lodewijk Maria DE BRUYN, ayant son adresse privée ou professionnelle au 3, Giessenstrasse, CH – 8835 Feusisberg, titulaire de 5.001 parts ordinaires de la Société, associés de la société.

Les procurations, après avoir été signées « ne varietur » par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que sur les cinq cent mille cent (500.100) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix-neuf (495.099) sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 203,25 (deux cent trois euros et vingt-cinq cents) pour l'augmenter de son montant actuel de EUR 12.502,50 (douze mille cinq cent deux euros et cinquante cents) à

12.705,75 EUR (douze mille sept cent cinq euros et soixante-quinze cents) par l'émission de 8.130 (huit mille cent trente) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'euros) chacune et un prix de souscription de 39,79 EUR (trente-neuf euros soixante-dix-neuf cents);

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital décrite sous le point 2 ci-dessus par M. Martin Wagen, M. Pascal Vaucher et Mr. Willy Leimer, par apport en nature de créances envers la Société, chaque part sociale ayant un prix de souscription de EUR 39,79 (trenteneuf euros et soixante-dix-neuf cents);

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la société pour tenir compte des changements intervenus avec pouvoir et autorité donnée à un gérant de la Société, de procéder sous sa seule signature, et pour le compte de la Société, de l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre de la Société;

6. Divers.

que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 203,25 (deux cent trois euros vingt-cinq cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.502,50 (douze mille cinq cent deux euros cinquante cents) représenté par 500.100 (cinq cent mille cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros) chacune, à un montant de EUR 12.705,75 (douze mille sept cent cinq euros soixante-quinze cents) par la création et l'émission de huit mille cent trente (8.130) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des huit mille cent trente (8.130) parts sociales nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

1) Monsieur Martin WAGEN, né à Zollikon le 26/09/1966, demeurant privée ou professionnellement à Wassbergs-trasse 22, 8127 Forch, Switzerland représenté par M. Ingor Meuleman prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) souscrire au nombre de parts sociales indiqué en regard de son nom respectif d'une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros) dans le tableau ci-dessous à un prix de souscription total s'élevant à USD 200.000,- (deux cent mille USD), équivalent à cent soixante et un mille sept cent quarante-sept euros (161.747,- EUR), chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros); et

(ii) payer entièrement lesdites Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature de créances détenues par celles-ci envers la Société (l'Apport en Nature) pour un montant s'élevant à USD 200.000, (deux cent mille USD), équivalent à cent soixante et un mille sept cent quarante-sept euros (161.747,-EUR), comme indiqué sous son nom dans le tableau;

2) Monsieur Pascal VAUCHER, né à Fleurier le 05/03/1981, demeurant privé ou professionnellement à Via dal Bagn 2, 7500 St. Moritz, Switzerland représenté par M. Ingor Meuleman prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) souscrire au nombre de parts sociales indiqué en regard de son nom respectif dans le tableau ci-dessous à un prix de souscription total s'élevant à USD 50.000,-(cinquante mille USD), équivalent à quarante mille quatre cent trente-six euros soixante-quinze cents (40.436,75 EUR), chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros); et

(II) payer entièrement lesdites Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature de créances détenues par celles-ci envers la Société (l'Apport en Nature) pour un montant total s'élevant à USD 50.000,-(cinquante mille USD), équivalent à quarante mille quatre cent trente-six euros soixante-quinze cents (40.436,75 EUR), comme indiqué sous son nom dans le tableau;

3) Monsieur Willy LEIMER, né à Wiesbaden le 01/11/1958, demeurant privé ou professionnellement à Schwyzerstrasse 61b, 8832 Wolleraus, Switzerland représenté par M. Ingor Meuleman prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) souscrire au nombre de parts sociales indiqué en regard de son nom respectif dans le tableau ci-dessous à un prix de souscription s'élevant à USD 150.000,-(cent cinquante mille USD), équivalent à cent vingt et un mille trois cent dix euros (121.310 EUR) chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros); et

(ii) payer entièrement lesdites Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature de créances détenues par celles-ci envers la Société (l'Apport en Nature) pour un montant s'élevant à USD 150.000.(cent cinquante mille USD), équivalent à cent vingt et un mille trois cent dix euros (121.310 EUR) comme indiqué sous son nom dans le tableau.

La valeur des Créances décrites sous les points I) à III) ci-dessus à apporter à la Société a été certifiée au notaire instrumentaire au moyen d'un bilan pro forma de la Société, signé par messieurs Martin Wagen, Pascal Vaucher et Willy

Leimer et la Société (les Certificats), étant entendu que les confirmations faites dans les Certificats par Messieurs Martin Wagen, Pascal Vaucher et Willy Leimer sont en relation avec les créances détenues par eux, selon lesquels:

(i) les Créances sont certaines, liquides et payables immédiatement, et

(ii) en date de ce jour, la valeur des Créances s'élève à au moins le montant indiqué au regard des noms dans le tableau ci-dessous, ce qui correspond à la valeur des 8.130 (huit mille cent trente) Nouvelles Parts Sociales du capital social de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros) chacune, et un prix de souscription total de 323.493,75 EUR (trois cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-treize euros soixante-quinze cents) à émettre pour Messieurs Martin Wagen, Pascal Vaucher et Willy Leimer.

Une copie des Certificats et du bilan pro forma, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

SOUSCRIPTEUR	NOMBRE DE NOUVELLES PARTS	APPORT EN NATURE (EN USD)	APPORT EN NATURE (EN EUR)
1) Mr. Martin WAGEN .....	4.065	200.000	161.747
2) Mr. Pascal VAUCHER .....	1.016	50.000	40.436,75
3) Mr Willy LEIMER .....	3.049	150.000	121.310
Total: .....	8.130	400.000	323.493,75

L'apport en nature, d'un montant total de EUR 323.493,75 (trois cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-treize euros soixante-quinze cents) est attribué comme suit

(i) pour un montant de EUR 203.25 (deux cent trois euros vingt-cinq cents) au capital social de la Société; et

(ii) le solde de EUR 323.290,50 EUR (trois cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros cinquante cents) à la prime d'émission de la Société.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est établi à EUR 12.705,75 (douze mille sept cent cinq euros soixante-quinze cents représenté par cinq cent huit mille deux cent trente (508.230) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,025 (deux centimes et demi d'Euros) chacune."

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. Meuleman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. LAC/2010/31808. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098416/297.

(100110324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

**Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire*

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

RBCS S.A.

- / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

- / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Administrateur / Représentant Permanent

*Extract of the resolutions of the circular Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor RAVAGO, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 6<sup>th</sup>, 2010.

For true copy

RBCS S.A.

- / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

- / Director Chairman of the Board of Directors

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Director / Permanent Representative

Référence de publication: 2010095902/30.

(100106407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Medico International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095363/10.

(100106257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Moussepage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.750,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOUSSEPAGE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010095361/12.

(100106069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.448.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010

*Pour MGP Dean S.à r.l.*

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010095366/17.

(100105977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Mathis Prost Grevenmacher S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 40.945.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095362/10.

(100106175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Metzlerer J-M Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 57.237.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095364/10.

(100106178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**MGP Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Europe (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010095367/13.

(100105912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Naiades Capital, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 146.802.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095383/11.

(100106136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**MGP Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.151.*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

*Pour MGP Europe (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2010095368/17.

(100106068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2010095369/13.

(100105920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2010095370/13.

(100105915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Onsen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 141.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ONSEN S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010095385/11.

(100105637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.150.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

*Pour MGP Europe Parallel (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2010095371/17.

(100106070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Europe Parallel AIV (Lux) S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2010095372/13.

(100105923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Malthazar S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante de classe A*

Référence de publication: 2010095373/13.

(100105980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---